UNIVERSITÉ de Picardie Jules Verne

Pole Orientation Formation
Réussite Etudiante
dgaofre@u-picardie.fr

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Réunion du 10 septembre 2026

Délibération CFVU 2026-09-n°1 portant approbation des comptes-rendus des CFVU du 18 juin et 2 juillet 2026

Nombre de présents et représentés : 22/40

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Picardie Jules Verne ;
Vu l'élection du Président de l'Université de Picardie Jules Verne du 6 février 2025 ;

IL EST DELIBERE :

Article unique : Objet de la délibération

Le compte rendu de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 18 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 2 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Annexe : compte-rendu de la CFVU du 18 juin 2026
compte-rendu de la CFVU du 2 juillet 2026

Le Président de l'Université de Picardie Jules Verne

UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE ★ AMIENS ★

Denis POSTEL

Publié le : 14 SEP. 2026

Transmis au Rectorat d'académie le : 14 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

du jeudi 18 juin 2026

Université de Picardie Jules Verne
1, Chemin du Thil - CS 52 501
80025 Amiens cedex 1

La commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie le 18 juin 2026 à 9h30 sous la présidence de Madame Sabine EVRARD.

Etaient présent(e)s à cette réunion :

ACHOUITI Omayma a donné procuration à S BLANGIS
ANSELME Caroline
CHARDON Karen
CHIEU Margot
CROCHE Sarah
DAURY Morgane a donné procuration à V LAGUETTE
DE FARIA Mattheo a donné procuration à J SABAS
DE FARIA Selena a donné procuration à M CHIEU
DELAFOSSE Virginie
DUPONT Loïc a donné sa procuration à S EVRARD
EVRARD Sabine
FATHALLAH Myriam
JULLIAN Nathalie
LAGUETTE Vanessa
LEPRESLE Marion
MOREAU Caroline
MURDOCH Jake
NEVEUX Nicolas
BLANGIS Sarah
PEUVOT Alexandre
SABAS Joachim
TRANNOIS Magali
VANLEMMENS Pierre

Assistaient également à la réunion :
Madame LE MEN Virginie, VP Vie étudiante
Madame JOSSE Solen, VP Transformation pédagogique
Madame THEROUSE Fabienne, DGAS du Pole OFRE
Monsieur LANDRIEUX Jérémy Directeur DVEC
Madame SOULIER Stéphanie, Directrice DFIP
Madame BAVEREL Christelle, DFIP
Madame LAGLENNE Louise, observatoire

ORDRE DU JOUR

I. Informations

II. Délibérations :

1. Approbation du compte rendu de la CFVU du 30 avril 2026
2. Approbation du compte rendu de la CFVU du 12 mai 2026

Formation :

3. Maquette et M3C Soins infirmier
4. Accréditation 2ème cycle Maïeutique
5. Création d'un Diplôme inter universitaire « Approfondissement en soins palliatifs et médecine palliative »
6. Modalités de contrôle de connaissance et des compétences
7. Bonus Qualité Enseignement en Réseau : validation des projets

Réussite étudiante :

8. Programme Régional de Réussite en Etude Longue 2027-2029

Vie étudiante :

9. Propositions de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) du 4 juin 2026

III. Présentation

Evaluation des formations

Sabine EVRARD, vice-présidente, ouvre la séance à 9h30, avec 23 membres présents ou représentés, le quorum est donc atteint.

INFORMATIONS

Il est demandé une minute de silence en l'hommage de Madame Anne-Sophie GARNIER, 40 ans, décédée le 1er juin. Anne-Sophie GARNIER avait été gestionnaire à l'UFR de droit et science politique avant de rejoindre la Direction de la Vie Etudiante et de Campus comme gestionnaire administrative et financière.

Droits différenciés : avec la réforme sur les exonérations, tous les néo entrants à l'UPJV et les Master 1 vont devoir s'acquitter des droits, les autres vont pouvoir bénéficier des dispositions transitoires.
Les exonérations ne pourront être qu'individuelles sur des critères de cohérence du parcours académique, pédagogique, critère d'excellence académique, reste à charge. Une commission d'exonération sera mise en place dès la rentrée, mais il faudra donc pouvoir s'inscrire et payer les droits dus, avant de demander une exonération.
S EVRARD regrette que cette réforme annoncée tardivement soit à mettre en place dès cette rentrée.

M TRANNOIS demande ce qu'il en sera pour les étudiants entrant en M1. Il lui est répondu qu'ils ne bénéficieront plus d'une exonération automatique mais devront faire un dossier de demande d'exonération si besoin.

M CHIEU confirme le caractère violent de cette réforme et s'interroge sur le critère de réussite qui ne peut se résumer à des notes. S EVRARD répond qu'il s'agira d'études individuelles des situations et que la commission travaillera à retenir un ensemble de critères.

M TRANNOIS, demande ce qu'il en sera pour les étudiants qui auront payé cette année. Il lui est répondu qu'ils devront chaque année payer les droits différenciés et demander au besoin à bénéficier d'une

exonération.

V LE MEN ajoute qu'il sera difficile pour les équipes de devoir opérer une sélection des étudiants aux situations sociales difficiles.

M TRANNOIS demande ce qu'il en est pour les alternants. S SOULIER répond que pour l'étudiant ça ne change rien, qu'il n'a pas à s'acquitter des droits différenciés maisqu'à ce jour, on ne sait pas si l'entreprise devra absorber ce coût.

S EVRARD fait lecture de la motion adoptée au CA du 11 juin 2026 et propose à la CFVU de la voter également.

« *MOTION ADOPTEE AU CA de l'UPJV - le 11 juin 2026*

Objet : Droits d'inscription étudiants extra-communautaires et européens - rentrée 2026

Vu le décret n° 2026-385 du 19 mai 2026 réduisant la possibilité d'exonérations et fixant par conséquence les droits d'inscriptions à 2 850€ en Licence et 3 879€ en Master les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires à compter de la rentrée 2026
Considérant que cette hausse est incompatible avec l'objectif d'accueillir 500 000 étudiants internationaux d'ici 2027, et représente un frein au développement de sa politique à l'international
Considérant qu'elle porte atteinte à l'autonomie des universités et instaure une sélection par critère financier contraire aux valeurs d'accessibilité du service public,
Considérant que les étudiants internationaux sont essentiels au rayonnement scientifique et culturel de l'UPJV,
Considérant l'insécurité créée pour les étudiants ayant déjà engagé leurs démarches selon les règles actuelles,
Le CA de L'UPJV décide :
1. D'exprimer son opposition à la modification du décret n°2019-344.
2. De demander un moratoire d'un an et l'étude d'amendements.
3. De réaffirmer l'autonomie de l'UPJV en matière de politique d'exonération.
4. De charger la Présidence de transmettre cette motion au MESRE et France Université ».

La motion est adoptée à l'unanimité (1 abstention).

S EVRARD fait ensuite un point sur la future réforme de la première année santé. Elle explique les tergiversations concernant la filière Kiné. Il y aurait donc 3 blocs sur cette nouvelle Licence Parcours Santé.

Elle rappelle un certain nombre de règles :
-Règles LPS
L'étudiant valide sa LPS s'il obtient la moyenne aux 3 blocs, sans compensation entre blocs, en session 1 ou en session 2. S'il ne la valide pas, il peut redoubler la LPS, sous conditions : l'étudiant devra avoir validé au moins 70% des ECTS du bloc santé et au moins 70% des ECTS du bloc disciplinaire.

-Règles MMOPK
L'étudiant dispose de 2 jetons pour présenter au MMOPK.
Le premier jeton est utilisé dès lors qu'il est inscrit en LPS (pas d'inscription en sus)
Le second jeton est utilisé dès lors qu'il est inscrit en L2 de son bloc disciplinaire (après une LPS)

-Admissibilité MMOPK en LPS

L'étudiant est réputé admissible à MMOPK dès lors qu'il valide sa LPS en première session (sans compensation entre blocs, donc)

-Admissibilité MMOPK en L2
L'étudiant est réputé admissible à MMOPK dès lors qu'il valide sa L2 en session 1.

Il y aura également une filière spécifique en pharmacie qui a été remodifiée et qui ne facilite pas la compréhension d'un accès direct.

P VANLEMMENS demande s'il existera des mesures provisoires et demande où seront inscrits les étudiants et qu'en sera-t-il des capacités d'accueil. Il lui est répondu, que cette question des capacités n'a pas été abordée (le Ministère ne l'a pas souhaité). Sur les inscriptions il y aura le choix entre une UFR de santé ou un UFR disciplinaire.

M CHIEU demande dans quelle mesure les Licences pourront accueillir ce nouveau public et quels sont les impacts sur l'étudiant. S EVRARD, explique que l'organisation va être très complexe en termes de cohérence de parcours et d'emploi du temps.
C ANSELME s'agissant du contenus proposé, demande si c'est le même que dans leur Licence actuelle. Il est répondu que oui.

V LE MEN fait ensuite un point sur la vie étudiante.

Elle débute par un point restauration et les 1er retours sur la généralisation du repas à 1 euro. Une réunion avec la Rectrice a été faite sur ce point, il a été constaté que l'augmentation de fréquentation était au-delà des 12% projetés.
Elle en profite pour signaler qu'à partir de cette semaine, seul 2 RU sont ouverts. A partir du 26 juin il n'y aura plus de restauration le soir. La réouverture est prévue le 1er septembre.
Elle réitère la demande de concertation entre composantes pour que les étudiants puissent déjeuner au CROUS sur leur pause méridienne.
S CROCHE témoigne que l'offre de restauration sur la Citadelle est catastrophique et souvent à partir de 13h il n'y a plus rien.
V LE MEN explique qu'elle relaiera ce problème au prochain CA du CROUS.

A PEUVOT regrette également cette situation.

M CHIEU confirme et reconnait qu'il y a un manque d'infrastructure.

V LE MEN fait ensuite un point sur le calendrier :
-UPJV en scène, festival de la création étudiante est toujours en cours et le prochain rendez-vous sera ce 21 juin après-midi placette Lafleur, dans le cadre de la fête de la musique
- Salon de l'Etudiant - Mégacité : vendredi 8 et samedi 9 janvier 27
- JPO pour l'ensemble des campus de l'UPJV : samedi 13 février 27
- Journées d'accueil (JAE) et de bienvenue (JB) de nos nouveaux étudiants :
    - JB - Campus universitaire de Creil - Mardi 8 septembre 2026
    - JAE Amiens - Jeudi 10 septembre 2026
    - JB - Campus universitaire de Beauvais - Mardi 15 septembre 2026
    - JAE - Soissons - Jeudi 17 septembre 2026
    - JAE Laon - Mardi 22 septembre 2026
    - JAE Saint-Quentin - Jeudi 24 septembre 2026

DELIBERATIONS

1. Approbation du compte rendu de la CFVU du 30 avril 2026

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la CFVU du 30 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la CFVU du 12 mai 2026

En l'absence de remarque, le compte-rendu de la CFVU du 12 mai 2026 est adopté à l'unanimité (1 abstention).

Formation :

3. Maquette et M3C des Sciences infirmiers

Ce point est présenté par Madame BUISSON, du GCS IFISI Picardie, et directrice de l'IFSI de l'EPSM et par Madame Rachel BIANCHINI, Directrice adjointe de l'IFSI de Chauny.

L'universitarisation de la formation infirmière a franchi une étape majeure en 2026 avec la publication du décret du 20 février 2026 et du nouvel arrêté relatif au diplôme d'État infirmier. Désormais, le diplôme d'État est délivré par les universités accréditées, renforçant ainsi l'intégration de la formation infirmière dans l'enseignement supérieur. Cette réforme modernise le référentiel de formation, inchangé depuis 2009, afin de mieux répondre à l'évolution des besoins de santé et aux nouvelles compétences infirmières. Elle favorise également le développement des sciences infirmières, de la recherche et l'accès aux études de master et de doctorat. Enfin, la rentrée 2026 marque la mise en place d'un parcours davantage centré sur le raisonnement clinique, la consultation infirmière et l'accompagnement des parcours de soins.

Les 1 300 étudiants entrant cette année dans l'un des 12 IFSI du sud des Hauts-de-France, seront donc à terme diplômés par l'UPJV.

Le nouveau référentiel a une base nationale afin de garantir l'uniformité des pratiques, et repose sur 13 compétences sur 5 domaines.

S EVRARD remercie les équipes pour le travail qui a été fait en concertation.

Il est demandé si le règlement général des études sera applicable. Il est rappelé que ce règlement général était hors étude de santé en raison des textes particuliers. Ainsi notamment le note seuil de 9, est prévue par la règlementation.

M LEPRESLE demande ce qu'il en est des personnels des IFSI. Il est répondu qu'il ne s'agit pas d'intégration organique et que le personnel restera affecté aux IFSI.

La maquette et les M3C sont adoptés à l'unanimité (1 abstention).

4. Accréditation 2ème cycle Maïeutique

Ce point est présenté par Madame Emmanuelle CARDOSO, directrice de l'Ecole de Sage-femme.
L'universitarisation des études de maïeutique s'est considérablement renforcée ces dernières années. Une réforme majeure, entrée en vigueur à partir de la rentrée 2024, a porté la formation à six années d'études organisées en trois cycles (Licence-Master-Doctorat). La création d'un troisième cycle permet

désormais l'obtention du diplôme d'État de docteur en maïeutique, délivré par les universités accréditées. Cette évolution vise à renforcer les compétences cliniques, la recherche en sciences maïeutiques et la reconnaissance universitaire de la profession. En 2026, de nouveaux textes sont venus préciser l'organisation de ce cursus et les modalités d'exercice des étudiants en fin de formation, confirmant l'intégration pleine et entière des sage-femmes au sein des professions médicales universitaires.

E CARDOSO expose le fonctionnement des études en maïeutique.

P VANLEMMENS demande le devenir de l'école. Il est répondu qu'il est envisagé un département maïeutique au sein d'une des UFR de santé.

Le dossier d'accréditation est approuvé à la majorité (7 contre).

Les étudiants souhaitent expliquer leur vote défavorable :
« Tout d'abord, je tiens à préciser que les étudiants sage-femmes accueillent favorablement le principe même de l'universitarisation. Celle-ci constitue une reconnaissance légitime de leur formation universitaire, de leur niveau d'études et de leur place au sein de l'enseignement supérieur et surtout, de la recherche.
Cependant, les modalités proposées au Conseil d'Administration et ainsi qu'aujourd'hui suscitent de vives inquiétudes. Le document prévoit en effet que l'école de sage-femmes devienne un département rattaché à une UFR de santé. En pratique, cela signifierait très probablement un rattachement à l'UFR de médecine. Or, cette perspective ne correspond ni aux attentes des étudiants, ni à celles d'une partie importante des enseignants de la formation. Beaucoup ont le sentiment de ne pas avoir été suffisamment écoutés dans le processus d'universitarisation engagé jusqu'à présent.
Le premier enjeu est celui de la visibilité. Avec environ 140 étudiants, la formation de maïeutique risque de devenir largement invisible au sein d'une structure comptant plusieurs centaines d'étudiants en médecine. Pourtant, les sage-femmes constituent une profession médicale à part entière, avec une identité professionnelle, des compétences et des enjeux spécifiques qui méritent d'être pleinement reconnus.
Le deuxième enjeu est celui de l'autonomie. Les étudiants comme les enseignants souhaitent pouvoir continuer à participer pleinement à la gestion et au développement de leur formation, dans le respect de ses spécificités. Un simple statut de département ne semble pas offrir les garanties nécessaires à cet égard.
Enfin, il est difficile de ne pas comparer cette situation à celle d'autres formations de santé. Les études de pharmacie ou de chirurgie dentaire disposent d'UFR à part entière, alors même que leur maquette de formation et leur organisation universitaire présentent de nombreuses similitudes avec celles de la maïeutique. Les étudiants sage-femmes s'interrogent donc légitimement sur les raisons pour lesquelles leur formation ne bénéficierait pas d'une reconnaissance institutionnelle équivalente.
Par ailleurs, les retours d'expérience observés dans plusieurs établissements ayant déjà procédé à une universitarisation ou sous la forme d'un rattachement à une UFR de médecine ne semblent pas par particulièrement encourageants. Ils renforcent les inquiétudes exprimées localement par la communauté de la maïeutique.
C'est pourquoi nous souhaiterions que soient étudiées d'autres possibilités, notamment la création d'une UFR de maïeutique à part entière, même à titre transitoire. Une telle solution permettrait de garantir la visibilité, l'autonomie et la reconnaissance de la formation, tout en laissant la porte ouverte à une éventuelle évolution future vers une UFR de santé commune, si un tel projet devait voir le jour dans les années à venir.
Nous demandons donc que cette réflexion puisse être poursuivie avec les étudiants et les enseignants concernés, afin que l'universitarisation soit non seulement une réussite administrative, mais aussi une réussite collective et partagée.».

V LAGUETTE explique que d'autres auraient aimé également une autonomie de leur discipline mais qu'il est important de faire du collectif.

5. Création d'un Diplôme inter universitaire « Approfondissement en soins palliatifs et médecine palliative »

Le Dr Julie ONCLE a demandé de bien vouloir excuser son absence. Le point est présenté par S EVRARD.
Dans les Hauts-de-France, les universités d'Amiens, de Lille et l'institut Catholique de Lille ont chacun un Diplôme Universitaire d'un an qui forme chaque année entre 30 et 55 professionnels pluridisciplinaires aux soins palliatifs. Actuellement, il n'existe plus d'offre de formation d'approfondissement d'une deuxième année de formation via un Diplôme inter universitaire dans les Haut-de-France, alors que la majorité des facultés de médecine en France se sont associées pour permettre cette formation d'expertise. Historiquement, une deuxième année de formation aux soins palliatifs était proposée par l'institut Catholique de Lille aux étudiants des Hauts-de-France, sous la coordination du Centre d'Ethique Médicale de l'Institut Catholique de Lille. Grace à l'opportunité de l'universitarisation de la discipline de médecine palliative, et la nomination du Dr Prod'homme en tant que MCU-PH à l'université de Lille, et du Dr Oncle, MCA à l'université d'Amiens, nous souhaitons associer nos ressources pédagogiques en médecine palliative à l'expertise du Centre d'Ethique Médicale de l'ICL pour proposer un Diplôme Inter Universitaire d'approfondissement en soins palliatifs et de médecine palliative, qui réunira les compétences éthiques et cliniques nécessaires à l'expertise professionnelle particulièrement dans des structures spécialisées de soins palliatifs.

Les étudiants regrettent l'intitulé de ce diplôme qui est restrictif. Il est expliqué que s'agissant d'un DIU, ce titre est travaillé en commun accord.
La création du DIU « Approfondissement en soins palliatifs et médecine palliative » est approuvée à l'unanimité, avec une réserve s'agissant du titre.

6. Modalités de contrôle de connaissance et des compétences

Il est présenté les M3C suivantes :

- Licence de l'UFR Sciences : adoption à la majorité (1 abstention, 2 contre)
- Master et LP de l'UFR Sciences : adoption à l'unanimité (1 abstention)
- CUPGE : adoption à l'unanimité (1 abstention)
- DFGSM DFASM et Orthophonie de l'UFR de médecine : adoption à l'unanimité (1 abstention)
- Double Licence Anglais/Droit : adoption à la majorité (1 abstention, 4 nppv, 2 contre)
- INSPE : adoption à la majorité (1 abstention, 4 nppv, 2 contre)
- Bloc de compétences et de connaissances transverses :

Il est expliqué les spécificités de l'anglais s'agissant des M3C.
M TRANNOIS demande qui choisit le distanciel, il est répondu que sur le S1 il y a un contenu commun disponible, à partir du S2 ce sont des contenus spécifiques pour les composantes.
Il est également précisé que des améliorations pourront intervenir au fil de l'ouverture de nouveaux contenus.
Les M3C du BCCT sont adoptés à l'unanimité (3 abstentions)

- PPE (STAPS, Math, Lettres) : adoption à la majorité (1 abstention, 4 nppv, 2 contre)

7. Bonus Qualité Enseignement en Réseau : validation des projets

Ce point est présenté par Solen JOSSE
Elle rappelle la philosophie du BQER (8ème édition de l'appel à projets) qui a pour objectif de soutenir la conception et la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques innovants au sein de l'A2U par un financement à hauteur de 60000€ (contribution de 20 k€ de chaque université UPJV, ULCO, Artois).

Elle présente ensuite les 4 projets retenus :

N°	Intitulé du projet	Porteur	Partenaires
1	TCS-REFLEXIF : Evaluation du raisonnement réflexif en contexte d'incertitude par les Tests de Concordance de Scripts (TCS) en Psychologie et en Droit	UPJV Mathieu Hainselin (MCF Psychologie)	Artois
2	The Office — Formation à l'algorithmique par le jeu vidéo	ULCO Florian Botte (MCF Sciences Eco)	UPJV Artois
3	ACV-Flex : Modularité et interopérabilité sectorielle pour un enseignement intégré de l'Analyse de Cycle de Vie en cycles LMD	UPJV Elodie Choque (MCF IUT)	ULCO Artois
4	Procès du Manhattan : Reconstitution du procès à l'origine de la dépénalisation de l'homosexualité	UPJV Marine Fleury (MCF Droit)	ULCO Artois

La proposition de projets à retenir pour le BQER est validée à l'unanimité.

Réussite étudiante :

8. Programme Régional de Réussite en Etudes Longues 2027-2029

Madame COURTOIS étant retenue à Bordeaux, au séminaire sur la Pédagogie de l'orientation et de l'insertion professionnelle, le point est présenté par S EVRARD.

Objectif de ce dispositif, permettre à des jeunes issus de familles modestes de préparer et de réussir leurs études dans l'enseignement supérieur, dans le cadre d'un projet professionnel abouti et proposer aux étudiants un accompagnement méthodologique personnalisé, semestrialisé et progressif, pour une entrée en master éclairée.

PRREL Réussite : tutorat
Il s'agit d'accompagnement pédagogique individualisé comprenant par semestre :
- du tutorat et du monitorat pédagogique, 15 h maximum pour chaque, dispensé par un tuteur étudiant en petits groupes de 3 à 20 bénéficiaires, qui pourra partiellement et en moindre mesure, être dispensé en distanciel pour répondre aux contraintes géographiques du territoire.
- des ateliers de remise à niveau de 15 h maximum par groupe de 10 à 20 bénéficiaires,

PRREL Tremplin : ouverture de DU
Il s'agit d'un accompagnement basé sur :
- un encadrement pédagogique,
- un accompagnement pédagogique adapté, progressif et personnalisé dispensé en petits groupes (de 15 à 25 étudiants) sur des disciplines fondamentales avec incitation à la certification,
- une aide dans l'élaboration du projet personnel et professionnel.

Le DU TREMPLIN accueille, sous réserve de places disponibles, les étudiants en semestre 1 et/ou 2.

Il sera demandé une subvention (pour 2 ans) afin d'émarger sur ces deux dispositifs.

Coût total (y compris charges indirectes) : 1.246.470, 05 €
Part FSE : 700 017,58 € (56,16%)
Autofinancement : 546 452, 47 € (43,84%)

La demande de subvention PRREL est adoptée à l'unanimité.

J MURDOCH propose d'évaluer l'impact de ces dispositifs sur la réussite.

Vie étudiante :

9. Propositions de la commission du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) du 4 juin 2026

V LE MEN remercie les étudiants, les collègues et les partenaires qui s'engagent dans ces commissions FSDIE. Elle explique qu'il y a comme à l'habitude 2 séries de projet s'agissant de cette période de l'année. Il est précisé que la subvention JVSport est intégrée dans cette délibération.

FSDIE « classique » : 24 projets ont été déposés, seuls deux devront être re-présentés. L'ensemble de ces projets représentent un total de financement de 93 178,85 €.
Il est proposé de suivre les préconisations de la commission.

FSDIE « journée d'accueil » : comme tous les ans, une partie du FSDIE est réservée au financement des journée d'accueil et des différents projets mis en place par les associations à cette occasion.
Journée d'Accueil des Etudiants (JAE) – Amiens : 29 350,18 €
Journée d'Accueil des Etudiants (JAE) - Saint-Quentin : 9 944,31 €
Journée d'Accueil des Etudiants (JAE) - Soissons : 14 979,85 €
Journée d'Accueil des Etudiants (JAE) - Laon : 5 333,11 €
Journée de Bienvenue (JB) - Campus universitaire de Beauvais : 6 010,06 €
Journée de Bienvenue (JB) - Campus universitaire de Creil : 4 381,06 €

Soit un total pour ces journées d'accueil et de bienvenue : 69 998,57 €

V DELAFOSSE s'étonne de la différence de budget attribué entre Soissons et St Quentin. Il lui est répondu que la ville de St Quentin met énormément de moyen à disposition.

Il est proposé de suivre les préconisations de la commission.

Les propositions de la commission FSDIE sont adoptées à l'unanimité.

PRESENTATION

La présentation est reportée.

V LE MEN conclut cette CFVU en évoquant le projet Campus Zéro Non-recours. Il s'agira de de fédérer l'ensemble des partenaires autour de 3 axes.
Elle rappelle également qu'un colloque sur les vulnérabilités aura lieu le 26 juin 2026.

La séance est levée à 12h45.

Amiens, le 18 juin 2026

Pour le Président de l'UPJV,
la Présidente de séance,

Sabine EVRARD
Vice-présidente de la CFVU

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

du jeudi 2 juillet 2026

Université de Picardie Jules Verne
1, Chemin du Thil - CS 52 501
80025 Amiens cedex 1

Etaient présent(e)s à cette réunion :

ANSELME Caroline
CACHEUX Hana a donné sa procuration à S EVRARD
CHARDON Karen a donné sa procuration à C MOREAU
CHIEU Margot
CROCHE Sarah
DAURY Morgane
DE FARIA Mattheo
DE FARIA Selena a donné sa procuration à A LEJEUNE
DELAFOSSE Virginie
DUPONT Loïc
EVRARD Sabine
LAGUETTE Vanessa
LEPRESLE Marion
LEJEUNE Aurélien
MCCLURE Jared
MOREAU Caroline
NEVEUX Nicolas
SABAS Joachim a donné sa procuration à M CHIEU
SEDILLOT Sophie
TRANNOIS Magali
VANLEMMENS Pierre

Assistaient également à la réunion :
Madame JOSSE Solène, VP transformation pédagogique
Madame THEROUSE Fabienne, DGAS du Pole OFRE

ORDRE DU JOUR

I. Délibérations :
1. Dossier d'accréditation DES de pharmacie

Sabine EVRARD, vice-présidente, préside la séance qui a lieu exceptionnellement en visioconférence. Elle ouvre la séance à 9h10, avec 21 membres présents ou représentés, le quorum est donc atteint.

DELIBERATIONS

1. Dossier d'accréditation DES de pharmacie

Sabine Evrard présente ce dossier qui est issu d'une modification réglementaire.
En effet, après plusieurs années de préparation, une réforme importante du 3e cycle court des études de pharmacie (R3C) a finalement été adoptée. Elle a été actée par un décret publié fin 2025 et s'applique à partir de la rentrée universitaire 2026 pour les étudiants entrant en 6e année en filière officine ou industrie-recherche.

Les principaux changements concernant les DES sont les suivants :
-Création de deux nouveaux DES "courts" :

- DES Officine
- DES Industrie-Recherche

Jusqu'à présent, ces filières ne délivraient pas de DES, contrairement aux filières longues (pharmacie hospitalière et biologie médicale). La réforme reconnaît officiellement ces parcours comme des spécialités.

-Une 6e année davantage professionnalisante :

- deux stages de 6 mois (au lieu d'un seul stage principal),
- validation des compétences via un portfolio,
- évaluation continue des compétences plutôt que des seules connaissances.

- Pour le DES Officine, au moins un des deux stages devra être réalisé dans une zone où l'offre de soins est insuffisante ou difficile d'accès, afin de favoriser la découverte de ces territoires.

Le dossier d'accréditation des Diplômes d'enseignements spécialisés de Pharmacie est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 9h30.

Amiens, le 2 juillet 2026

Pour le Président de l'UPJV,
la Présidente de séance,

Sabine EVRARD
Vice-présidente de la CFVU